

## Communiqué de presse

# Elections 2018 du CAF dans 19 communes Une voix pour 30 000 francophones

*Bienne, le 13 février 2018*

**Les élections du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) pour la législature 2018-2022 auront lieu ce printemps. Pour la première fois, des citoyennes et citoyens de toutes les 19 communes de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne peuvent se faire élire au CAF. Les candidatures doivent être déposées d'ici au 12 mars pour les 17 communes germanophones et d'ici au 15 mars pour Bienne, l'élection à Evilard ayant déjà eu lieu. Le CAF et ses membres permettent de donner une voix politique aux quelque 30 000 francophones de la région biennoise.**

Les élections du CAF auront lieu en avril et mai 2018, juste après les élections cantonales, pour la législature 2018-2022. Pour la première fois, cette élection s'étend à tout l'arrondissement administratif de Biel/Bienne. Le nombre de membres du CAF passe de 15 à 18. Onze membres seront élus le 19 avril 2018 par le Conseil de ville de Bienne. Cinq membres seront élus le 3 mai par la « Conférence Agglomération biennoise » de l'association seeland.biel/bienne. Quant aux deux membres d'Evilard, ils ont déjà été élus en décembre 2017 par l'assemblée communale d'Evilard. Il s'agit de Madeleine Deckert (sortante), maire d'Evilard, et de Guy Bärtschi (nouveau).

### **Cinq membres pour 17 communes germanophones**

Jusqu'ici limité aux deux communes bilingues de Bienne et Evilard, le périmètre d'action du CAF s'étendra aux 19 communes de l'arrondissement dès juin 2018. Le CAF comptera désormais cinq membres issus des 17 communes germanophones : Aegerten, Bellmund, Brügg, Ipsach, Lengnau, Ligerz, Meinisberg, Mörigen, Nidau, Orpund, Pieterlen, Port, Safnern, Scheuren, Schwadernau, Sutz-Lattigen, Twann-Tüscherz. Les personnes intéressées dans ces communes sont invitées à déposer leur candidature d'ici au lundi 12 mars 2018 au plus tard.

C'est l'association seeland.biel/bienne qui a été chargée par le canton d'organiser cette élection pour les communes germanophones. Les maires des communes concernées procéderont à l'élection. Les membres élus devront provenir d'au minimum trois communes différentes parmi les 17 communes germanophones. A noter que les communes elles-mêmes resteront monolingues ; le travail du CAF se fait au niveau cantonal et régional, sans toucher aux langues officielles des communes.

### **Onze membres biennois**

L'élection des membres biennois aura lieu comme par le passé au Conseil de ville de Bienne, le 19 avril 2018. En raison du changement de périmètre d'action du CAF, Bienne a accepté de réduire de deux sa représentation au sein du CAF. Trois membres seront proposés à l'élection par le Conseil municipal. Les huit membres biennois restants seront proposés à l'élection par les groupes parlementaires. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser au parti politique de leur choix. Les candidatures biennoises doivent être annoncées au CAF d'ici au 15 mars 2018 au plus tard.

### **Donner une voix aux francophones de la région**

Le CAF est l'organe chargé par la loi cantonale de soutenir politiquement la minorité francophone dans la région biennoise. Ses principaux domaines d'action sont la formation et l'emploi, la politique et l'administration, la culture, la justice ou encore le domaine santé-social. Le CAF agit dans un réseau de partenaires, en collaboration avec le Conseil du Jura bernois (CJB), le Forum du bilinguisme et les autorités cantonales et communales.

Le projet d'extension du périmètre du CAF vise à donner une voix aux quelque 30 000 francophones de la région biennoise. Au total, le canton de Berne compte près de 100 000 francophones. Créé en 2006, le CAF a remporté plusieurs succès, mais les défis sont encore nombreux, dans de nombreux domaines. Le CAF compte notamment sur ses membres et leurs réseaux pour soutenir son action.

- ⇒ Plus d'informations sur [www.caf-bienne.ch/elections](http://www.caf-bienne.ch/elections) et dans la brochure d'information diffusée par le CAF.
- ⇒ Délai de dépôt des candidatures : 12 mars 2018 dans les 17 communes germanophones (s'adresser directement au CAF, formulaire disponible sur [www.caf-bienne.ch/elections](http://www.caf-bienne.ch/elections)) et 15 mars 2018 à Bienne (s'adresser aux partis politiques biennois)

### **Note aux rédactions :**

*Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : [www.caf-bienne.ch](http://www.caf-bienne.ch) . Les informations de l'association [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne) sont disponibles sur [www.seeland-biel-bienne.ch](http://www.seeland-biel-bienne.ch) .*

*Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :*

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15 ou M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57.*
- *M. Thomas Berz, directeur de [seeland.biel/bienne](http://seeland.biel/bienne), 031 388 60 65*